

PERIMETRE DU QUARTIER

Eure et Loir (28)

Commune : **Dreux/Sainte-Gemme-Moronval.**

Z.R.U. : **Plateau Est* : Chamards, Croix Tiénac, Lièvre d'Or, Le Moulec, Haricot, Feilleuses.**

2404020

n° d'ordre : 136

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Limite de la parcelle section AO n°93 (collège de Comteville inclus) jusqu'à la limite d'emprise de la future voie de contournement (Commune de Sainte-Gemme-Moronval)
- Limite d'emprise de la future voie de contournement (Commune de Sainte-Gemme-Moronval) jusqu'à la rue Michel Sicot (Commune de Sainte-Gemme-Moronval)
- Rue Michel Sicot (Commune de Sainte-Gemme-Moronval) jusqu'à la voie de contournement
- Voie de contournement jusqu'à l'avenue du Président John Fitzgerald Kennedy
- Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy jusqu'à la rue Hoche
- Rue Hoche jusqu'à la rue Henri Lefebvre
- Rue Henri Lefebvre jusqu'à la limite des parcelles section AW n°401 - 407 (sentier)
- Limite des parcelles section AW n°401 - 407 (sentier) jusqu'au chemin rural n°102 dit des Bois de Rieuville
- Chemin rural n°102 dit des Bois de Rieuville jusqu'au sentier rural n°103 dit de Rieuville à Luat Clairot (CES Paul Fort inclus)
- Sentier rural n°103 dit de Rieuville à Luat Clairot (CES Paul Fort inclus) jusqu'à la rue Henri Lefebvre
- Rue Henri Lefebvre jusqu'aux limites des parcelles section AW n°405 - 398 (Maison de retraite incluse)
- Limites des parcelles section AW n°405 - 398 (Maison de retraite incluse) jusqu'à la rue Hoche
- Rue Hoche jusqu'à la rue Lavoisier
- Rue Lavoisier jusqu'à la rue Fortin
- Rue Fortin jusqu'à l'avenue du Général Sarrail
- Avenue du Général Sarrail jusqu'à la rue Maurice Legrand
- Rue Maurice Legrand jusqu'à la rue du Commandant Hieaux
- Rue du Commandant Hieaux jusqu'aux limites des parcelles AX 596 - 600 - 597 - 599 jusqu'à la limite communale Dreux / Vernouillet (Rue de Nuisement)
- Limite communale Dreux / Vernouillet (Rue de Nuisement) jusqu'au boulevard Jules Ferry
- Boulevard Jules Ferry (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue de Rieuville
- Rue de Rieuville (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la limite des parcelles section AY n°32 - 33 (en prolongement du boulevard Delescluze)
- Limite nord ouest des parcelles section AY n°32 - 33 (en prolongement du boulevard Delescluze) jusqu'à l'avenue du Président John Fitzgerald Kennedy
- Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue Moronval
- Rue de Moronval jusqu'à la rue Gaston Tissandier
- Rue Gaston Tissandier jusqu'à la voie de contournement
- Traversée de la voie de contournement jusqu'à la voie SNCF
- Voie SNCF jusqu'au chemin de Comteville
- Chemin de Comteville jusqu'à la rue du Docteur Durand
- Rue du Docteur Durand jusqu'aux limites de la parcelle section AO n°93 (collège de Comteville inclus)
- (Limites de la parcelle section AO n°93 (collège de Comteville inclus))